



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Police municipale

Question écrite n° 4528

Texte de la question

M Jean Proriol attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur l'avenir des polices municipales. En effet, si le maintien de l'ordre relève uniquement de la force publique d'Etat, diverses missions (la police du stationnement et de la circulation, l'environnement) sont assurées quotidiennement par des policiers municipaux. Au moment où chacun reconnaît le concours de la police municipale dans la lutte contre l'inécurité, il lui demande de bien vouloir lui préciser la politique du Gouvernement à cet égard.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'intérieur a engagé une réflexion d'ensemble sur la sécurité des Français. Des dispositions seront prises au terme de cet examen. Elles concerneront notamment le statut et les missions des polices municipales.

Données clés

Auteur : [M. Proriol Jean](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4528

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2976